

Questions orales

● (1435)

Dans le mandat prévu au contrat, la firme devait conseiller le ministre sur la stratégie à adopter devant son caucus sur le contrôle des armes à feu.

Comment le ministre peut-il justifier dépenser 22 500 \$ de fonds publics pour élaborer une stratégie de communication visant à convaincre ses collègues libéraux de respecter leur engagement électoral?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons passé le contrat en question dans le cours normal de nos activités pour obtenir des conseils qui nous aident à remplir nos responsabilités de tous les jours. C'est parfaitement correct. C'est de l'argent bien dépensé.

Les événements d'hier nous en fournissent la preuve la plus convaincante.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au premier ministre suppléant.

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si la pratique d'utiliser des fonds publics pour l'élaboration d'une stratégie de communication destinée au caucus libéral est une pratique répandue parmi ses collègues du Cabinet, et est-elle conforme à l'éthique gouvernementale?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée possède quelques faits, mais pas beaucoup. Quant au reste de sa question, c'est une combinaison d'inventions ou d'idées chimériques.

Les fonds ont été dépensés dans le but légitime d'obtenir des conseils de l'extérieur sur la meilleure façon de servir l'intérêt public. Il ne s'agissait pas de conseils sur la façon de s'y prendre avec le caucus, mais de conseils sur la façon de s'occuper des problèmes auxquels le ministre de la Justice doit faire face en remplissant ses responsabilités dans l'intérêt public. C'est exactement pour cela que cet argent a été dépensé.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, ce matin, le ministre de la Justice a déclaré qu'on ne punirait pas les députés libéraux qui ont exprimé leur opinion et leur opposition au projet de loi sur le contrôle des armes à feu. C'est une maigre consolation. En effet, ces députés ont déjà été jetés à la porte de leurs comités.

Le Président: Comme je l'ai expliqué plus tôt, la tradition à la Chambre veut qu'on ne parle pas des votes pris à la Chambre ni de la façon dont les députés se sont prononcés. J'invite donc les députés à en tenir compte dans leurs questions, ainsi que dans leurs réponses.

Mme Grey: Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il est advenu de la promesse que les libéraux ont faite dans leur livre rouge et qui consistait à permettre la tenue d'un plus grand nombre de votes libres à la Chambre des communes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui décide des votes qui sont libres. Or, nous n'avons pas décidé que le vote, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, entrerait dans cette catégorie.

Cependant, nous tenons notre promesse tous les jours de séance de la Chambre, car nous traitons les projets de loi d'initiative parlementaire comme des mesures faisant l'objet d'un vote libre. C'est certainement beaucoup plus que le gouvernement précédent. De plus, en se prononçant comme elle l'a fait sur le contrôle des armes à feu, la Chambre a répondu librement au consensus des Canadiens.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, il faut que les députés puissent représenter leurs électeurs sans être menacés par le whip de leur parti. On doit les féliciter pour cela et non les punir.

Le ministre de la Justice ou le leader du gouvernement à la Chambre pourraient-ils nous expliquer pourquoi certains députés libéraux ont immédiatement été mis à la porte de leurs comités?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas une question qui touche le gouvernement lui-même, mais bien le fonctionnement interne de notre caucus.

● (1440)

Nous serons heureux, en temps voulu, de nous adresser aux Canadiens, en tant que parti ou caucus, et de leur demander leur appui en fonction du bon travail que nous accomplissons en leur nom, comme le montre très bien notre appui au projet de loi extrêmement constructif et nécessaire que le ministre de la Justice a présenté au sujet du contrôle des armes à feu.

* * *

[Français]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Insatisfait d'une ordonnance du CRTC relativement à la diffusion directe par satellite, le gouvernement fédéral mettait sur pied, en novembre dernier, comme on vient de le souligner, un comité formé d'amis du régime et chargé de contourner la décision du CRTC de façon à avantager d'autres amis du régime, dont Power Broadcasting.

Comment le ministre du Patrimoine peut-il accorder une crédibilité au rapport d'un comité de soi-disant experts alors qu'ils n'ont rencontré que les représentants du projet de Power